



**Guid'Asso**  
Charente

**Webinaires**  
**2024 - 2025**  
6 visioconférences d'1H00



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

- UN SUJET FONDATEUR  
DE LA VIE ASSOCIATIVE

- DES INFORMATIONS PRÉCISES  
ET CONCRÈTES

**DE COMPÉTENCES OU FINANCIER :  
LE MÉCÉNAT UN LEVIER POUR LES ASSOCIATIONS**



**MARDI 3 DÉCEMBRE 2024**

**DE 19H00 À 20H00**



# La visio dans Teams

Ecrire les questions dans le chat



Conversation



Participants



Lever la main



Réagir



Affichage



Notes



Salles



Applis



Autres



Caméra



Microphone



Partager

Quitter

Lever la main si vous avez une question



Allumer ou éteindre la caméra



Allumer ou éteindre le micro



**DE COMPÉTENCES OU FINANCIER :  
LE MÉCÉNAT UN LEVIER POUR LES ASSOCIATIONS**

Les points à l'ordre du jour :

- Présentation Guid'Asso
- Présentation des intervenants
- Mécénat financier et mécénat de compétences
- Temps d'échange et questions
- Et après...



# Guid'Asso

Charente

DES PROJETS ?

DES QUESTIONS ?

UN PROBLÈME ?



UN RÉSEAU POUR VOUS ACCOMPAGNER



UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ



DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

PROJET

GOUVERNANCE

FINANCEMENT

JURIDIQUE

MANIFESTATION

FISCALITÉ

FORMATION

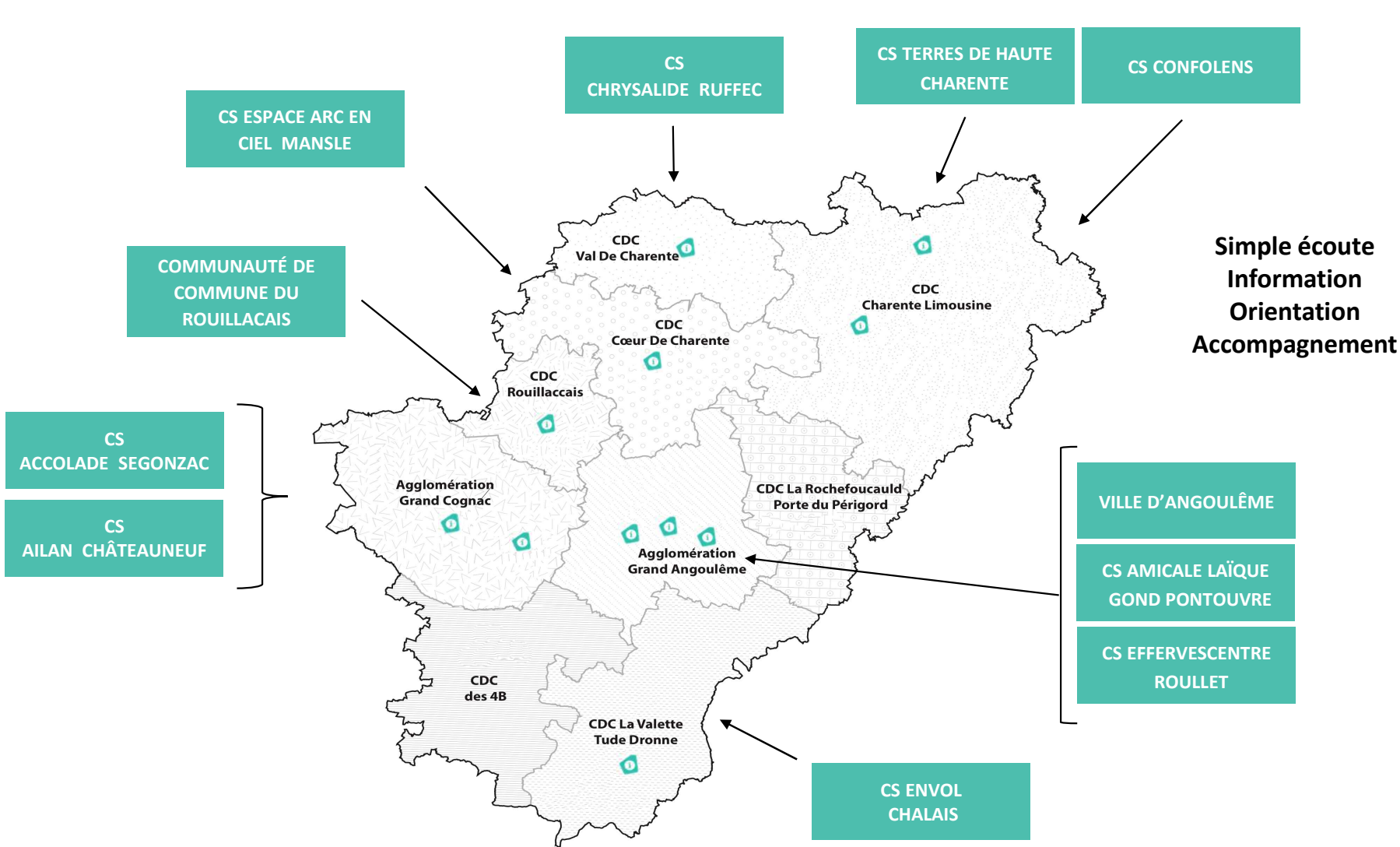
COMMUNICATION

STATUTS

MÉCÉNAT

EMPLOI

COMPTABILITÉ



SDJES - DDVA (Délégué Départemental à la Vie Associative)  
Thème : ACCOMPAGNEMENT GÉNÉRAL DE LA VA

FCOL16  
THÈME : ACCOMPAGNEMENT GÉNÉRAL DE LA VA

CDO516  
THÈME : ACCOMPAGNEMENT GÉNÉRAL DE LA VA

APSL16 – ASSOCIATION PROFESSION SPORT LOISIRS (CRIB)  
THÈME : EMPLOI, PROFESSIONNALISATION

FRANCE ACTIVE NOUVELLE AQUITAINE (DLA)  
THÈME : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE CHARENTE  
THÈME : INFORMATION, VA, JEUNESSE, ÉDUCATION POPULAIRE

CENTRE INFORMATION JEUNESSE (CIJ)  
THÈME : INFORMATION, ACCUEIL ET RESSOURCES POUR LES JEUNES

PASSERELLES ET COMPÉTENCES  
THÈME : BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

TERA MAISON DE L'EUROPE DE LA CHARENTE  
THÈME : FAIRE CONNAÎTRE L'EUROPE ET PROMOUVOIR LA MOBILITÉ

OFFICE MUNICIPALE DES SPORTS (OMS) – LA COURONNE

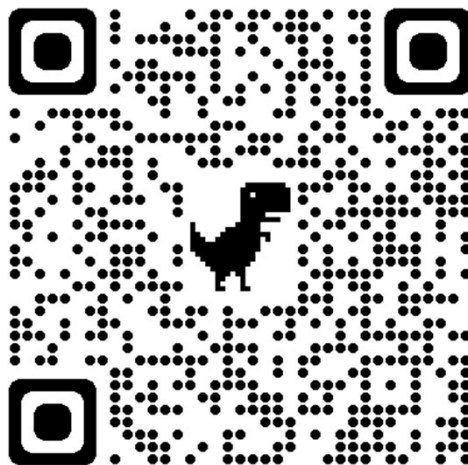
VILLE DE CHAMPNIERS

# SAVA 16

Collectif des Structures d'Aide  
à la Vie Associative de la Charente

**TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE INTERNET DU  
SAVA16**

**[HTTPS://SAVA16.FR](https://sava16.fr)**



# Présentation du Comité Départemental Olympique et Sportif





# Rôle et missions

**Le CDOS, tête de réseau du sport départemental, a pour mission de :**

- » Représenter et fédérer le mouvement sportif
- » Défendre et promouvoir le sport et ses valeurs éducatives
- » Accompagner la structuration et le développement du mouvement sportif

Le Mouvement sportif en  
Charente c'est :

- ✓ 50 comités départementaux
- ✓ 1 145 clubs
- ✓ 3 500 dirigeants
- ✓ 86 461 licenciés (2020)







## Thématiques d'intérêt commun

Sport &  
Professionnalisation

Sport & Education et  
Citoyenneté

Sport & Santé  
et Bien-être

Sport & Politiques  
publiques et Haut  
niveau



# Quelques actions ...

## Sport & Professionnalisation

- Gestion du lieu « ressource » Maison des Sports
- Formation (temps d'information, podcast et formation professionnelle)
- Basicompta® : Logiciel d'aide à la comptabilité : Basicompta®
- Guid'Asso : accompagnateur généraliste

# Présentation de Passerelles et Compétences



CHARENTE

## P&C en quelques mots...

### **Nous sommes des gens qui aident ... ceux qui aident les autres**

- En mettant les compétences professionnelles de bénévoles au service des associations solidaires pour les accompagner dans leurs projets le temps d'une mission.
- Le pionnier et le pôle d'excellence du bénévolat de compétences en France, un artisan faisant du sur-mesure avec les associations et avec les bénévoles
- **22 ans** au service des causes solidaires, et des millions de bénéficiaires indirects, via le soutien apporté aux associations de solidarité

**Avec**  
**4 900** bénévoles prêts à s'engager  
**7 000** associations accompagnées  
**10 000** missions réalisées

**Grâce à**  
**22** antennes régionales animées par **300** bénévoles passerelles

Webinaire Guid'Asso - 03 décembre 2024

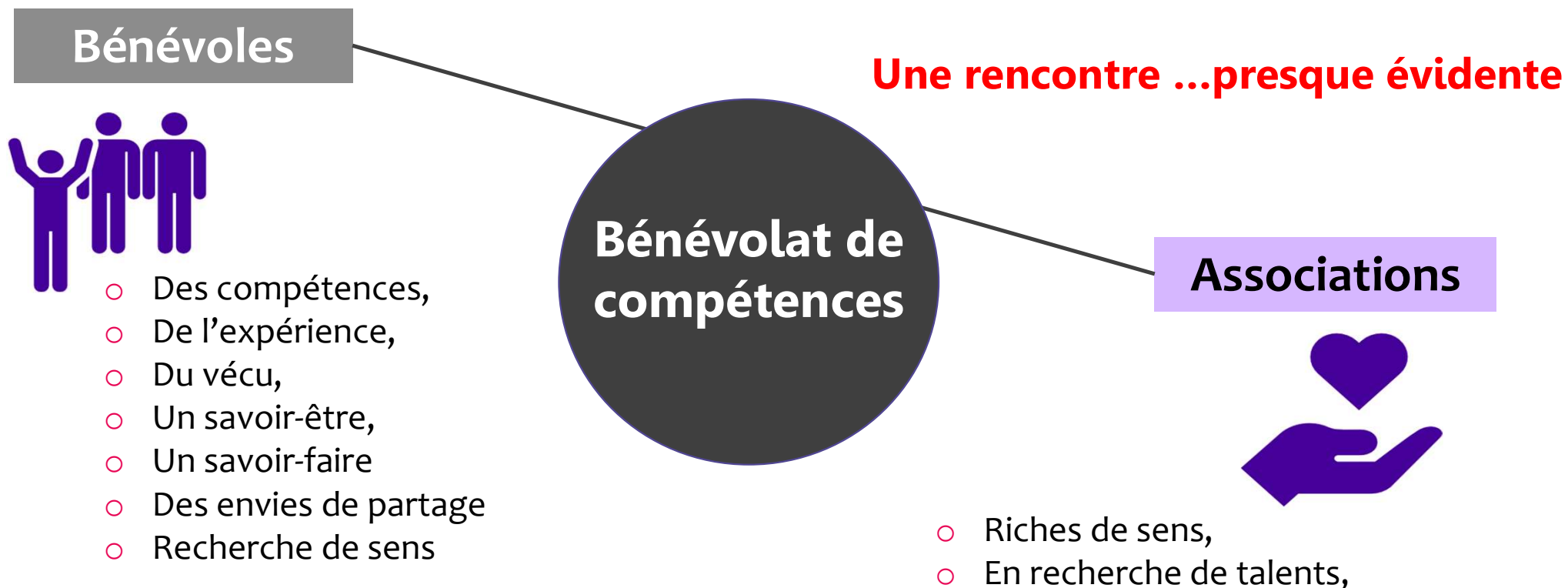


Alsace  
Auvergne Rhône-Alpes  
Charente (Angoulême)  
Deux-Sèvres / Charente-maritime  
Gironde (Bordeaux)  
Haut de Seine/Paris Ouest  
Ille et Vilaine (Rennes)  
Loire Atlantique/Vendée  
Lorraine (Nancy/ Metz)  
Maine et Loire (Angers)

Nord (Lille)  
Occitanie (Montpellier)  
Occitanie (Toulouse)  
Paris Centre  
Paris Nord-Est  
Paris Sud-est  
Val d'Oise (Argenteuil/Cergy)  
Vienne (Poitiers)  
Yvelines (Versailles)



# La compétence de la personne est la porte d'entrée de l'engagement du bénévole





## L'offre P&C auprès des associations

### Bénévolat de compétences



se caractérise par des missions limitées dans le temps, pour apporter une expertise sur un sujet donné, **il est plus en lien avec les acteurs associatifs** qu'avec les bénéficiaires.

### Bénévolat de Gouvernance



accompagne les bureaux/conseils d'administration dans leur réflexion ou besoins de nouveaux administrateurs. **Il est en lien avec les élus dirigeants de l'association.**

### Bénévolat d'accompagnement



répondre aux besoins des associations dédiées à l'accompagnement des personnes vulnérables (accompagnement aux soins palliatifs, jurys/coachs/mentoring pour les jeunes en insertion). **Il est en lien direct avec les bénéficiaires**



# Passerelles et Compétences - Antenne de Charente : l'équipe



**Séverine Levrel**  
(Communication)



**Christophe Vuitton**  
(Recherche de missions)

70 Bénévoles



**Serge Saint Macaire**  
(Mécénat de compétences)



**Michel Cavaille**  
(Responsable antenne)



**Christophe Mussat**  
(SI et Insertion)



**Patrick Belin**  
(Bénévolat de Gouvernance)



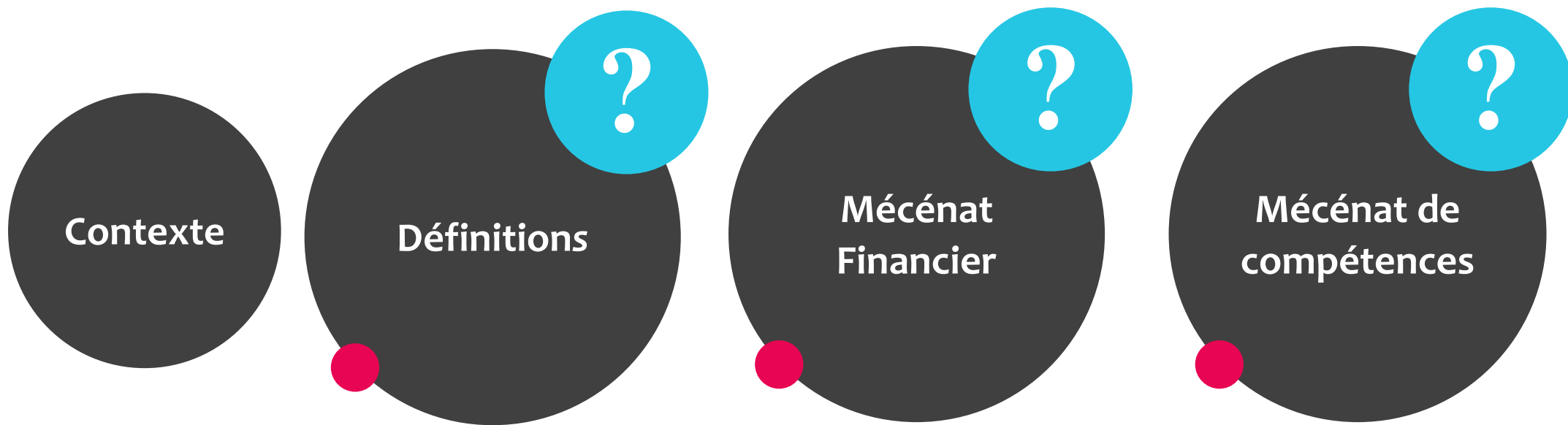


# **DE COMPETENCES OU FINANCIER : Le mécénat un levier pour les associations**

Webinaire Guid'Asso – 03 décembre 2024



# Sommaire



# Contexte

---

## Loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat

- Loi incitative sur le plan fiscal
- Simplification du dispositif et des démarches administratives



## Définitions

---

### Le mécénat, qu'est-ce que c'est ?

- A différencier du parrainage
- Définition du « Mécénat »

# Le mécénat : différent du parrainage (ou sponsoring)

## Parrainage (ou sponsoring):

Soutien matériel ou financier, apporté à une personne en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du parrain et comportent l'indication de son nom ou de sa marque. Le parrain verse une somme d'argent ou fournit un bien ou un service à l'association en échange d'une prestation de communication ou de publicité de la part de celle-ci.



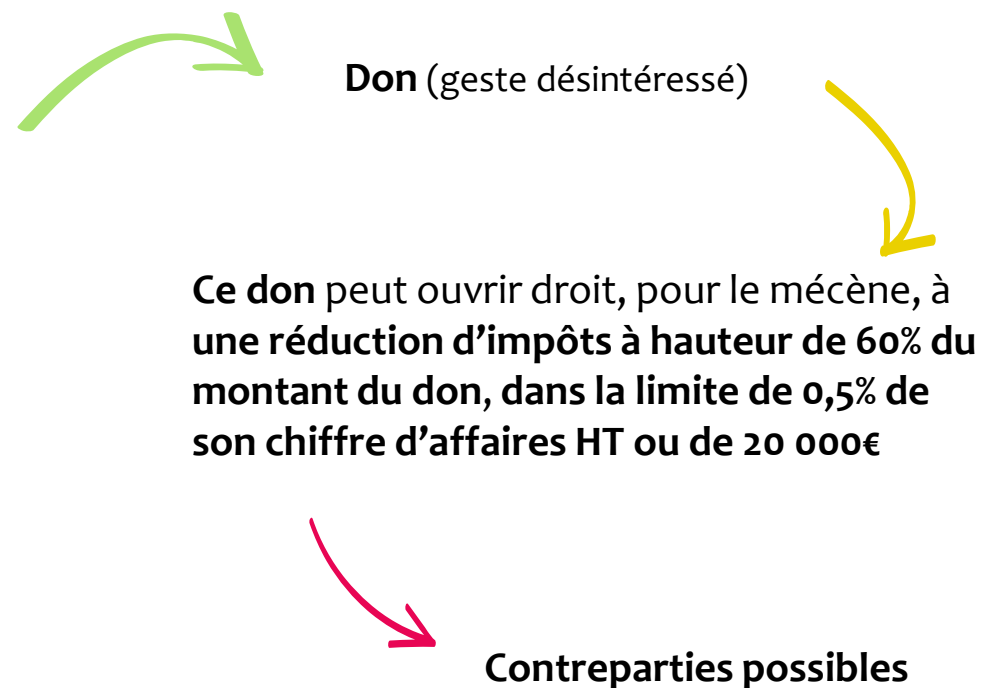
**Prestation de service**  
**Prestation de communication**

# Définition « Mécénat »

## Mécénat :

Soutien matériel ou financier, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Le mécène verse de l'argent ou fournit un bien ou un service à une association et n'attend de son geste aucune contrepartie, aucun retour.



A graphic consisting of a large dark grey circle with the text 'Mécénat financier' in white. A smaller light blue circle with a white question mark is positioned at the top right of the dark circle. A small pink circle is at the bottom left of the dark circle.

## Mécénat financier

---

### Un dispositif simple et encadré

- Les associations concernées
- Les contreparties
- La mise en œuvre
- Les différentes formes de mécénat


# Mécénat financier

## Les associations concernées


Une association pourra bénéficier du mécénat dès lors qu'elle exerce son activité dans au moins un des domaines posés par l'article 238bis du CGI et présente un caractère d'intérêt général.

3 critères :

- **caractère désintéressé de la gestion**
- **caractère non lucratif des activités**
- **ne pas fonctionner pour un cercle restreint**



Les associations sont libres de déterminer leur « intérêt général » sous leur responsabilité



En cas de doute vous pouvez utiliser la procédure de rescrit

# Mécénat financier

## Des contreparties possibles

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 a précisé que :  
« l'association du nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées par l'organisme relève du mécénat si elle se limite à la mention du nom du donateur, quels que soient le support de la mention (logo, sigle, etc.) et la forme du nom, à l'exception de tout message publicitaire »



Le montant des contreparties autorisées est aujourd'hui limité à 25% du montant du don. (rapport de 1 pour 4)



# Mécénat financier : mise en œuvre

## Mécénat

1. L'entreprise fait un don (notion d'intérêt général)



Destiné à soutenir le projet de l'association, ses activités, ses actions...

2. L'association délivre un document Cerfa n°16216\*01
3. L'entreprise peut alors bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant de son don
4. L'association remercie l'entreprise mécène (contrepartie d'une valeur maximum de 25% du montant du don et sans message publicitaire)

# Mécénat

## Les différentes formes de mécénat

- **financier** : versement d'un don en numéraire
- **nature** : don de produits, ou de prestations de services, réalisés par l'entreprise dans le cadre de son activité
- **matériel** : véhicule, informatique, mobilier, prêt de salle...
- **compétence** : implication des salariés des entreprises mécènes durant leur temps de travail



## Mécénat de compétences

---

### Le Mécénat de Compétences, de quoi parle-t-on ?

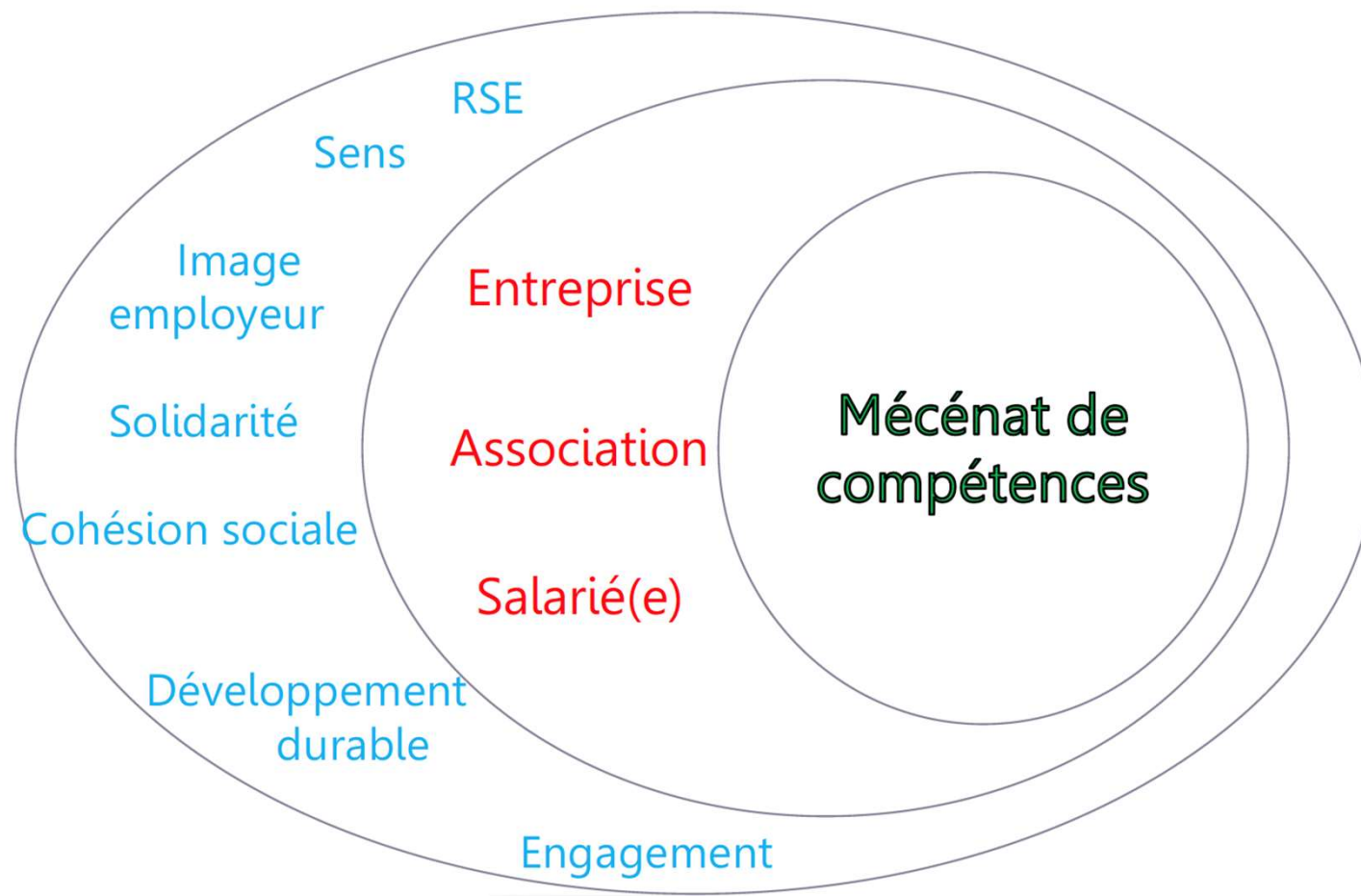
- Bénévolat vs Mécénat de Compétences
- L'éco système
- La formalisation
- Les avantages
- Les points de vigilance

# Bénévolat vs Mécénat de Compétences

|                          |
|--------------------------|
| Bénévolat de Compétences |
| Bénévole                 |
| Temps personnel          |
| Peu formalisé            |
| Mission                  |
| 1H à 1an+                |

|                        |                       |                      |
|------------------------|-----------------------|----------------------|
| Mécénat de Compétences |                       |                      |
| Salarié                |                       |                      |
| Temps de travail       |                       |                      |
| Très formalisé         |                       |                      |
| Prestation             | Prêt de main d'oeuvre |                      |
| Prestation             | MDC court             | MDC long             |
| Variable selon presta  | qq h à qq jrs         | Qq mois à 3 ans      |
|                        |                       | Tps plein ou partiel |

## L'éco système du mécénat de compétences





## De quoi parle-t-on ?

### Un accord tri partite salarié/e – entreprise – association avec un objet, la réalisation d'une mission

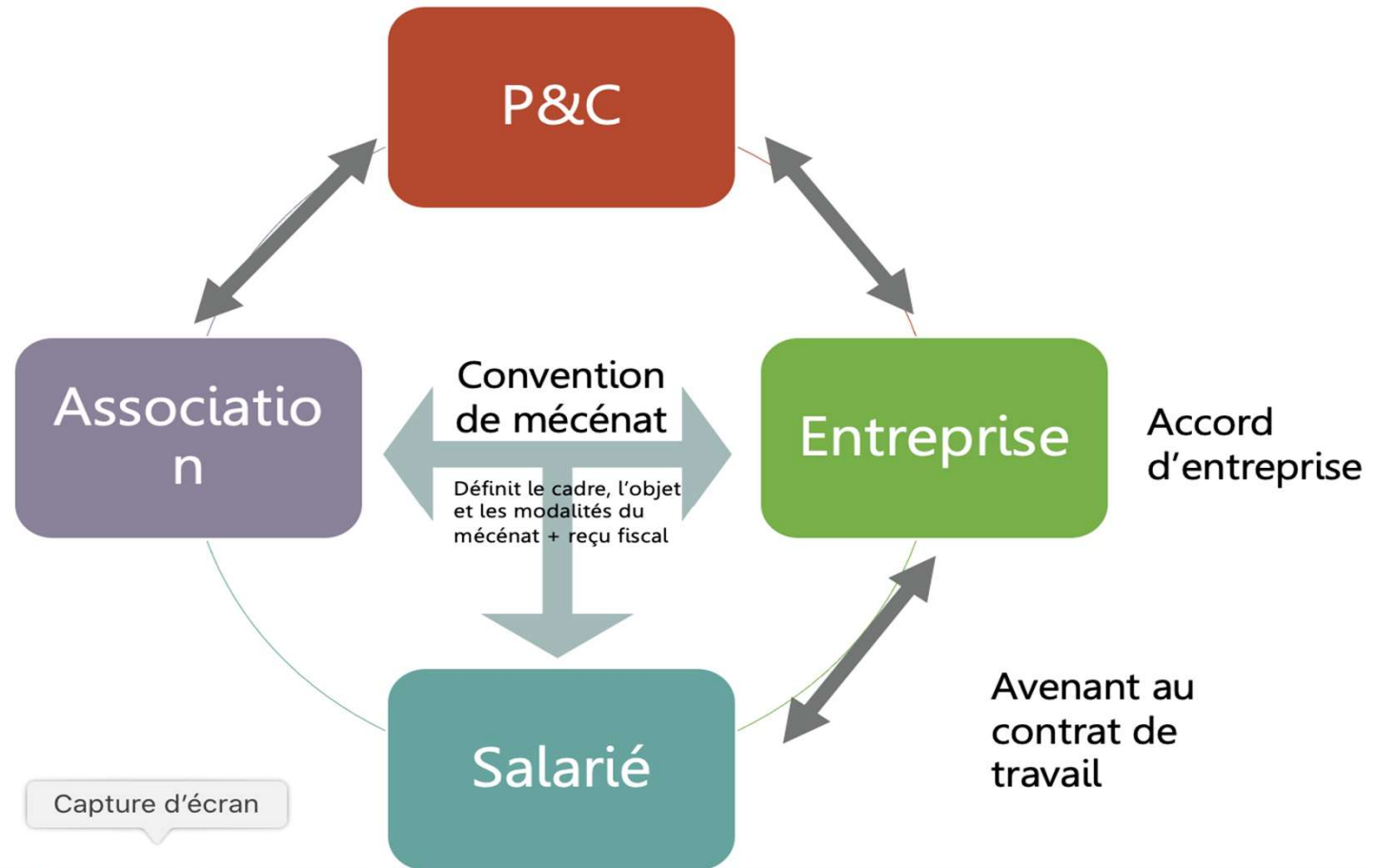
- L'entreprise met à disposition d'une association éligible au mécénat un/e ou plusieurs salarié/e/s. C'est **l'association qui pilote la mission** et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre.
- La fréquence et la durée peut varier sensiblement en fonction du besoin : d'1/2 journée à un temps plein **durée maximum 3 ans**
- 3 principes : **engagement** personnel du salarié, **besoin** bien identifié de l'association, **accord** de l'entreprise
- La mise à disposition se fait sur le temps de travail, du salarié et dans le respect **des termes définis dans son contrat de travail.**

### ...encouragé par un cadre de défiscalisation (loi Aillagon 2003), encadré par le code du travail

*Toutes les entreprises, publiques/privées, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur statut juridique, peuvent devenir partenaires des associations. Toutefois, seules les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier des avantages fiscaux liés au mécénat.*



# Un formalisme indispensable



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE



# Le Mécénat de Compétences du point de vue des associations







## Points de vigilance

- Savoir définir le poste et la ou les missions du futur mécéné, éventuellement en co-construction avec le/la salarié(e)
- Savoir recruter : comprendre les motivations des salariés ainsi que leurs expertises et donc apprendre à dire non quand le candidat ne correspond pas
- Savoir intégrer et encadrer les salariés en mécénat de compétences au sein de l'association

## CONTACT

**Serge Saint Macaire**

0677022084

[ssaintmacaire@passerellesetcompetences.org](mailto:ssaintmacaire@passerellesetcompetences.org)

**Michel Cavaille**

0607714151

[mcavaille@passerellesetcompetences.org](mailto:mcavaille@passerellesetcompetences.org)





Points de  
vigilance

---

## Focus sur les reçus et la déclaration

- Des reçus fiscaux différents
- Une obligation de déclaration

# Des reçus fiscaux différents

Il y a désormais deux modèles de reçus fiscaux :

Le **Cerfa n° 11580\*05** : pour les dons des particuliers

Le **Cerfa n° 16216\*01** : pour les entreprises

La production d'un reçu fiscal est obligatoire.

# Une obligation de déclaration

## Obligation déclarative auprès de l'administration fiscale :

La déclaration consiste à indiquer chaque année le montant des dons perçus (en numéraire, en nature, en compétence) et le nombre de reçus délivrés sur l'exercice comptable. Il s'agit aussi bien des dons des particuliers (article 200 du CGI) que ceux des entreprises (article 238bis du CGI).

### Comment faire cette déclaration ?

=> par l'intermédiaire du site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons>

### Quand faire cette déclaration ?

=> dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice comptable ou au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai N+1 pour l'exercice clos le 31/12/N.

<https://cdos16.fr/le-crib-repond-a-vos-questions-8/>



# *Temps d'échange*

## *Questions*

...



***Et après ...***



**Guid'Asso**  
Charente

**Webinaires**

2024 - 2025

6 visioconférences d'1H00



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

**DE COMPÉTENCES OU FINANCIER :  
LE MÉCÉNAT UN LEVIER POUR LES ASSOCIATIONS**

# Merci de votre attention



**Passerelles et  
Compétences**

CHARENTE



**CDOS**  
CHARENTE





LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

## Le DLA en Charente, qu'est-ce que c'est ?

Le **Dispositif** public et gratuit (dans sa phase de diagnostic)  
porté **Localement** par des acteurs de proximité pour  
l'**Accompagnement** des structures de l'économie  
sociale et solidaire (ESS) dans leur développement



## Vous êtes une structure de l'ESS ...



**Associations  
employeuses**

**Structures  
de l'IAE**

**Coopératives  
(Scop, Scic)**

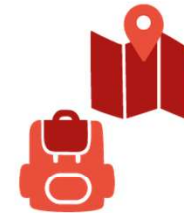
**Entreprises  
agrées ESUS**

et toutes les autres structures telles  
que définies par la loi de juillet  
2014 relative à l'économie sociale  
et solidaire



LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Quel que soit votre domaine d'activité ...



**Et si vous bénéficiez  
d'un accompagnement  
du DLA ?**



## Enjeux principaux d'accompagnement



Renforcer son  
modèle économique



Améliorer sa  
stratégie



Consolider  
ses emplois



Revoir sa **gouvernance**  
ou son organisation



Développer ses  
partenariats

ou être accompagné sur  
**d'autres enjeux selon  
vos besoins !**



## Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement  
à la consolidation sur-mesure  
et gratuit en cinq étapes :



### 1. Accueil

Détermination de la pertinence d'un accompagnement, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.



### 2. Diagnostic partagé

Analyse de vos enjeux  
et de vos besoins.

Cabinets de conseil  
*Prestations de conseil  
individuelles  
et/ou collectives*

Professionnel·les  
et expert·es sur  
différents secteurs  
et thématiques  
*Têtes de réseau,  
organismes de formation,  
autres dispositifs  
d'accompagnement...*

Chargé·e de mission  
DLA en direct



### 3. Construction du parcours

Priorisation des axes de développement  
et choix des intervenant·es à mobiliser, dont :



### 4. Mise en œuvre de l'accompagnement

À vos côtés pour la coordination  
des différentes actions.



### 5. Suivi

Évaluation de  
l'accompagnement  
et identification de  
potentiels nouveaux  
besoins.

# Votre contact en Charente

Patrick LE MERCIER (ne travaille pas le vendredi après-midi)

Chargé de mission DLA départemental de la Charente

Tel portable : 07.68.86.18.30 / [plemercier@franceactive-nouvelleaquitaine.org](mailto:plemercier@franceactive-nouvelleaquitaine.org)

Locaux de l'ADIE, 1<sup>er</sup> étage

3 rue Troussset, 16000 Angoulême

[www.franceactive-nouvelleaquitaine.org](http://www.franceactive-nouvelleaquitaine.org)